



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/43/PV.40  
3 novembre 1988

FRANCAIS

---

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 40e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 28 octobre 1988, à 10 heures

Président : M. AL-SHAKAR (Bahreïn)  
(Vice-Président)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14] (suite)

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence
- b) Projet de résolution

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : troisième rapport du Bureau [8] (suite)

Aide d'urgence au Nicaragua, au Costa Rica, au Panama et aux autres pays victimes du cyclone Joan : projet de résolution [152]

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux [15] (suite)

- b) Election de 18 membres du Conseil économique et social

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Al-Shakar (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE :

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/43/488);
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/43/L.17).

M. AL-KITTAL (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je tiens tout d'abord à rendre hommage au docteur Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour les renseignements précieux qui figurent dans son rapport pour 1987 et pour sa direction capable et avisée de cette agence spécialisée. Cette direction a eu un effet positif sur les réalisations de l'Agence dans ses diverses fonctions au cours de ces dernières années, en dépit des difficultés qu'elle a rencontrées, dont la principale a été d'ordre financier : certains Etats n'ont pas payé à temps leur quote-part, particulièrement les Membres dont les contributions sont importantes. A cet égard, nous tenons à attirer l'attention sur ces problèmes en espérant que tout Etat membre de l'Agence s'acquittera dans le cadre de ses moyens financiers et législatifs de ses obligations financières en temps voulu.

Il n'est peut-être pas possible à l'heure actuelle de passer en revue toutes les réalisations de l'Agence en 1987 en ce qui concerne les programmes visant à étendre l'usage de l'énergie atomique dans le monde entier. Par conséquent je me limiterai aux questions que nous considérons d'un intérêt particulier.

Tout d'abord, l'utilisation de l'énergie atomique comme source de production électrique, qui intéresse tous les pays et en particulier les pays en développement, qui ont besoin des sources d'énergie nécessaires pour leurs programmes de développement. Les réalisations de l'Agence dans ce domaine sont notables, en particulier l'affirmation de différents aspects de la promotion des normes de sécurité nucléaires les plus élevées et destinées à rendre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire plus sûre et moins dangereuse. Il faut citer parmi eux les programmes d'expansion et de formation et la fourniture de l'assistance technique nécessaire à un certain nombre de pays pour les aider à former leurs cadres nationaux et à mettre en place leurs programmes de production électrique à partir d'énergie nucléaire.

M. Al-Kittal (Iraq)

L'Agence a intensifié son action dans le domaine de la sécurité nucléaire, à la suite d'un certain nombre d'accidents nucléaires, y compris l'accident bien connu de Tchernobyl. Il importe à cet égard de se référer à l'assistance qu'a fournie et continue de fournir l'Agence aux pays membres dans l'établissement de leurs réseaux nationaux ou régionaux en vue de surveiller et contrôler la radioactivité, ainsi que l'examen des codes du Programme de l'Agence sur les normes de sécurité nucléaires pour les usines nucléaires - les codes NUSS - et la mise à jour de ces codes. Nous espérons que tous les pays s'engageront volontairement à utiliser ces standards de sécurité dans leurs législations nationales.

Je me dois de féliciter l'Agence pour les excellents efforts qu'elle a faits dans les préparatifs de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Ces deux conventions sont entrées en vigueur.

Les travaux de l'Agence ne se sont pas limités à ces deux conventions. Elle a complété tous les arrangements nécessaires pour la mise en place d'un réseau de communications pour notification rapide des accidents.

L'Iraq croit en l'importance de l'énergie nucléaire et de son utilisation sûre et pacifique. L'Iraq croit également en l'importance de la coopération internationale dans ce domaine. L'Iraq a par conséquent adhéré aux deux Conventions et a déposé des instruments de ratification auprès de l'Agence. Les réalisations de l'Agence dans ce domaine ont contribué directement à la réduction des conséquences négatives qui se sont répercutées sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire à la suite de l'accident de Tchernobyl.

Les préparatifs de la quatrième conférence des parties chargées de l'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires ont déjà commencé. L'Agence jouera un rôle important dans cette conférence car c'est l'organe responsable de la vérification du respect par les Etats des dispositions du Traité. Le régime de garanties mis en place par l'Agence conformément à ses responsabilités est devenu un système de vérification modèle requis dans les conventions internationales.

Lors de la troisième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Directeur général de l'Agence a fourni tous les renseignements nécessaires sur l'expérience acquise par l'Agence. A cette occasion, nous devons réaffirmer le rôle de l'Agence qui est de développer les utilisations pacifiques de l'énergie

M. Al-Kittal (Iraq)

nucléaire et l'importance de son rôle pour tous les pays, en particulier les pays en développement, qui, en fait, souhaitent concilier entre les deux tâches majeures de l'Agence : coopération et assistance technique d'une part, et activités de sécurité et de contrôle de l'autre.

Nous tenons à réaffirmer que les mesures de désarmement nucléaires ne devraient pas avoir d'effets négatifs sur le développement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde.

M. Al-Kittal (Iraq)

Je me réfère aux deux résolutions adoptées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à la trente-deuxième session de sa conférence générale, tenue en septembre de cette année.

La première résolution condamne le refus d'Israël de respecter les résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et de la Conférence générale de l'AIEA qui demandent à Israël de soumettre toutes ses installations militaires au régime de garanties de l'Agence. Elle lance également un appel à Israël lui demandant de renoncer aux armes nucléaires qui constituent une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde, et représentent un défi flagrant au Traité de non-prolifération des armes nucléaires auquel adhèrent les pays de la région. Nous demandons à nouveau à l'Agence d'envisager sérieusement de suspendre toute assistance au profit d'Israël qui pourrait l'aider à développer sa capacité nucléaire.

La seconde résolution a trait à la suspension des droits et des privilèges du régime raciste et odieux d'Afrique du Sud qui collabore avec le régime sioniste au développement d'armes nucléaires et qui menace donc la paix et la sécurité en Afrique. Nous sommes convaincus que les tactiques dilatoires et les pressions exercées par certains Etats pour empêcher que des mesures dissuasives ne soient prises contre ces deux régimes ne sauraient durer longtemps.

Pour conclure, nous voudrions exprimer notre plein appui à l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ses tâches importantes. Nous appuyons donc le projet de résolution contenu dans le document A/43/L.17.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la Finlande adresse ses remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix, pour sa déclaration dans laquelle il a souligné plusieurs aspects importants de l'énergie nucléaire dans le monde d'aujourd'hui. M. Blix est le représentant de l'une des organisations les plus prestigieuses chargées des questions d'énergie nucléaire. Son efficacité est largement reconnue.

Les estimations des instances internationales compétentes, y compris celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique, signalent une augmentation considérable de la demande globale en énergie au cours des 20 prochaines années. L'augmentation de la demande d'énergie électrique sera encore plus marquée. La question de savoir comment satisfaire cette demande causera des dilemmes difficiles

M. Tornudd (Finlande)

pour de nombreux gouvernements. Dans plusieurs pays l'option nucléaire est controversée. Les points de vue sont très différents, même entre des experts internationalement reconnus - fait qui est illustré par les divergences qui existent entre les conclusions contenues dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, par exemple, et celles contenues dans plusieurs études, déclarations et rapports provenant d'organisations qui se sont spécialisées dans les questions nucléaires. Le Directeur général de l'AIEA a fait des observations pertinentes à cet égard. Un argument puissant a été présenté et a attiré notre attention sur les aspects écologiques de la production de l'énergie et, notamment, sur les conséquences favorables de l'énergie nucléaire sous forme d'émissions de moins en moins nocives. En Finlande, nous sommes enclins à penser que les considérations écologiques doivent recevoir plus de poids que par le passé lorsqu'il s'agit de choisir entre les différentes options en matière d'énergie.

Désormais, on devrait prendre note des rapports des experts internationalement reconnus portant sur la portée alarmante des dommages causés par la combustion des fossiles combustibles. Nous nous félicitons de la façon dont le Directeur général aborde ce problème. En opérant un choix entre les différentes options de production d'énergie, chaque pays endosse une responsabilité directe vis-à-vis de notre environnement commun. Seule une coopération ayant une large base internationale et comprenant toutes les formes de production énergétique peut nous apporter des solutions qui répondent à la nécessité de protéger l'environnement de manière durable. Dans certaines parties du monde, cette coopération a d'ores et déjà été amorcée sur une base régionale pour faire face aux problèmes écologiques limités. Cette coopération finira par mobiliser toute la communauté internationale. L'Agence internationale de l'énergie atomique aura un rôle central à jouer dans ce processus.

L'acceptation de l'énergie nucléaire dépend essentiellement des normes de sûreté, de la gestion sûre des déchets et des mesures de sécurité efficaces contre la prolifération. Ce sont là tous les domaines dans lesquels, outre la recherche et la législation nationales, la coopération internationale joue un rôle de plus en plus important. Les efforts de l'Agence en vue de parvenir à des mesures de sécurité efficaces pour la production d'énergie nucléaire sont hautement louables et doivent recevoir l'appui des Etats Membres. Cela implique également que tous les Etats doivent s'acquitter promptement et entièrement de leurs obligations financières envers l'Agence.

M. Tornudd (Finlande)

La détérioration de la situation financière de l'Agence se voit nettement dans ses travaux dans le domaine des normes de sécurité. Le dernier rapport de l'Agence sur la mise en oeuvre des normes de sécurité montre qu'en 1987, l'AIEA n'a pas pu réaliser entièrement ses objectifs en matière de garanties de sûreté. Sans un appui financier supplémentaire, la situation deviendra tôt ou tard insoutenable. Certains pays, y compris la Finlande, s'efforcent d'atténuer le problème par le biais de contributions volontaires en faveur des activités de l'Agence pour ce qui est des normes de sûreté, mais ces contributions n'apportent pas de solution durable à cette préoccupation croissante. Compte tenu du besoin croissant de l'Agence en normes de sûreté, aux termes du Traité de non-prolifération aussi bien qu'aux termes d'arrangements séparés, il faut permettre au budget ordinaire de l'Agence de croître et le principe de la croissance zéro doit être abandonné.

Les Conventions internationales sur la notification rapide et l'aide en cas d'accidents nucléaires ont été chacune signées par plus de 70 gouvernements. C'est là un signe encourageant d'une plus grande prise de conscience de la nécessité d'entreprendre une action concertée au sein de la communauté internationale. Un autre signe encourageant est l'adoption générale du Protocole commun, qui a été négocié sous les auspices de l'Agence et qui étend, en matière de responsabilité civile en cas de dommage nucléaire, les avantages de la Convention de Paris aux Etats parties à la Convention de Vienne et vice versa. Mon gouvernement espère sincèrement que le Protocole encouragera une vaste adhésion aux conventions relatives à la responsabilité civile. La dernière Conférence générale de l'Agence a également décidé de constituer un groupe de travail chargé d'étudier tous les aspects de la responsabilité en cas de dommage nucléaire. Mon gouvernement participera activement aux travaux de ce groupe qui, nous l'espérons, conduiront d'ici peu à une compréhension globale couvrant toutes les formes de dommage nucléaire qui jusqu'ici n'ont pas fait l'objet d'une réglementation internationale.

Pour conclure, je voudrais exprimer la haute appréciation de mon gouvernement à l'égard des travaux réalisés par l'Agence internationale de l'énergie atomique au cours de l'année passée et féliciter le Directeur général, M. Hans Blix, et ses collaborateurs pour l'excellente manière dont ils se sont acquittés de leur tâche. Je puis assurer le Directeur général de l'appui entier et constant de mon gouvernement à l'AIEA et aux principes qui sous-tendent ses activités.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord noter la présence dans cette salle de l'Assemblée générale de M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La présentation à l'Assemblée générale, chaque année, du rapport annuel sur les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique recèle un sens profond de l'histoire, de continuité et de liens avec cette assemblée. Il y a 35 ans, c'est du haut de cette tribune que le Président des Etats-Unis faisait sa proposition sur les "atomes pour la paix", proposition qui, quatre ans plus tard, menait à la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette année, nous célébrons le trente-cinquième anniversaire de cette proposition, mais elle est également significative comme un autre exemple de continuité et d'histoire, car elle marque le vingtième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité, de l'avis de mon gouvernement, est un instrument indispensable, voire incomparable, pour la limitation des armements nucléaires. Le rapport entre le Traité et les travaux de l'Agence est manifeste. Pour simplifier, ce traité, signé et ratifié comme il l'a été par le plus grand nombre d'Etats qui ait jamais adhéré à un traité multilatéral, ne pourrait simplement pas fonctionner ou s'acquitter de son rôle indispensable sans le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou sans la place particulière donnée à l'Agence par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Mais ce rôle indispensable n'est pas tout. L'Agence, comme cela est indiqué à nouveau dans son rapport annuel, a une double fonction. La première est de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie atomique et, de l'avis de mon gouvernement, en dépit de ses ressources limitées, l'Agence s'acquitte de cette fonction avec beaucoup de distinction. Son autre fonction consiste à empêcher le détournement à des fins militaires de l'énergie nucléaire ou de matières atomiques. On a parfois laissé entendre qu'il y avait une contradiction entre cet aspect de promotion, d'une part, et cet aspect de contrôle, d'autre part, et je voulais marquer clairement que, de l'avis de mon gouvernement, non seulement une telle contradiction n'existe pas, mais qu'en fait c'est plutôt une excellente complémentarité qui existe entre le besoin de promouvoir les utilisations pacifiques et celui de veiller à ce que, chaque fois que l'énergie nucléaire est

M. Butler (Australie)

utilisée, qu'elle le soit en toute sécurité et qu'elle ne mène aucunement à la prolifération des armes nucléaires. Je puis répéter que, de l'avis de mon gouvernement, cette seconde fonction, cette fonction indispensable de contrôle des armes nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique s'en acquitte à notre entière satisfaction.

Je voudrais exprimer personnellement à M. Blix ma reconnaissance pour la déclaration qu'il a faite ici hier. Comme cela a toujours été le cas, mais en particulier à cette occasion, M. Blix nous fait un exposé extrêmement clair et pertinent des conditions auxquelles nous devons faire face dans le monde d'aujourd'hui. Il n'a laissé aucun doute sur le rôle que la production nucléaire d'électricité doit jouer et doit continuer de jouer dans l'avenir, mais il a également bien affirmé qu'à son avis, le rôle de l'Agence était de veiller à ce que chaque fois qu'on utilise l'énergie nucléaire cela ne mène pas à la prolifération des armes nucléaires. Je voudrais en particulier attirer l'attention sur la dernière partie de la déclaration de M. Blix, où il s'adresse à ceux qui disent parfois que la seule façon d'assurer la non-prolifération des armes nucléaires serait de supprimer la production d'énergie nucléaire, en faisant observer que :

"Il serait sûrement plus approprié de proposer qu'on accepte plus largement des garanties et des mesures décisives en vue du désarmement nucléaire. Ces mesures, qui étaient prévues dans le Traité sur la non-prolifération (TNP), pourraient en fait encourager de nouvelles adhésions au régime de non-prolifération, que ce soit au titre du Traité ou d'autres accords."

(A/43/PV.39, p. 18)

A mon avis, ces remarques de M. Blix contiennent une vérité fondamentale, une vérité dont nous devrions tous faire grand cas.

L'énergie nucléaire restera avec nous dans l'avenir prévisible, comme cela est souhaitable. La coopération nucléaire nous est imposée par le biais, entre autres instruments, du Traité de non-prolifération lui-même, mais il ne doit jamais être permis que, comme suite à l'utilisation de l'énergie nucléaire, les armes nucléaires prolifèrent. C'est là la fonction du Traité sur la non-prolifération et c'est ce vers quoi tendent les travaux de l'Agence. Je ne puis que me faire l'écho des remarques finales de M. Blix en demandant une fois encore, au nom de mon gouvernement, aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de fournir un appui maximum aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. Butler (Australie)

En conclusion, permettez-moi d'exprimer l'appui total de mon gouvernement au projet de résolution A/43/L.17, relatif aux travaux de l'Agence, projet qui, nous l'espérons, sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

M. ABDULLAH FADZIL (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Il y a une dizaine d'années, l'Assemblée générale a énoncé certains principes sur le droit de tous les Etats à mettre des programmes d'utilisation pacifique des techniques nucléaires au service du développement économique et social. L'Assemblée générale a également décidé que les Etats devaient avoir accès aux techniques nucléaires et être libres de les acquérir à des fins pacifiques. Ma délégation est fermement attachée à ces principes et espère que la coopération internationale dans le domaine nucléaire ne sera pas ternie par leur violation par qui que ce soit à quelque moment que ce soit à l'avenir.

Ma délégation a suivi avec intérêt la présentation du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 1987 dans la déclaration de M. Hans Blix, Directeur général de l'AIEA. La Malaisie réaffirme son plein appui aux objectifs et aux travaux de l'Agence, qui s'efforce d'encourager et de faciliter la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et d'empêcher la prolifération nucléaire. L'Agence a accompli un travail méritoire dans la promotion de l'utilisation sans danger de l'énergie nucléaire.

La Malaisie a eu le privilège et l'honneur de présider la trente-deuxième session de la Conférence générale de l'AIEA qui s'est tenue récemment à Vienne, du 19 au 23 septembre 1988. Ma délégation souhaite remercier tous ceux qui ont placé leur confiance dans la Malaisie ainsi que le Directeur général pour l'aide inestimable et les services qu'il a fournis pour faire de cette Conférence générale un succès.

M. Abdullah Fadzi (Malaisie)

Nous sommes pleinement conscients des dangers d'une utilisation effrénée de l'énergie nucléaire. Par conséquent, il importe au premier chef que les garanties soient respectées et appliquées sans réserve. L'AIEA devrait recevoir pleins pouvoirs pour veiller à ce que les matières nucléaires placées sous les garanties de l'Agence continuent d'être utilisées à des fins pacifiques. La Malaisie est résolument en faveur du système des garanties, qui est crucial pour le principe de la non-prolifération nucléaire. Ces garanties doivent être appliquées aussi largement que possible. Tous les Etats non dotés d'armes nucléaires doivent accepter que leurs installations nucléaires soient placées sous les garanties de l'AIEA, conformément aux normes de celle-ci.

L'AIEA a grandement contribué à étendre la coopération dans certains domaines de la sûreté nucléaire, fait que la Malaisie juge encourageant. Mais nous constatons qu'il subsiste un certain nombre de domaines importants où la coopération internationale peut et doit être renforcée. Il faut insister davantage sur une plus grande coopération technique afin de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Compte tenu des ressources limitées, notamment dans les pays en développement, l'aide dans le cadre d'arrangements de coopération viables assortis de garanties appropriées devrait être encouragée. Ma délégation constate que les puissances nucléaires sont particulièrement préoccupées par la question des garanties. Mais elles ne sont pas les seules. Je suis certain que ces préoccupations sont universelles. Chacun de nous a présentes à l'esprit les horreurs des holocaustes nucléaires découlant de l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire. De même, nous sommes pleinement conscients des dangers d'une sûreté insuffisante et des accidents nucléaires.

Les activités de l'AIEA dans le domaine de la sûreté nucléaire méritent le plein appui des Etats Membres. Des mesures de sécurité rigoureuses sont une composante essentielle de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'accent doit être mis davantage sur la sûreté nucléaire et sur la radioprotection. Le souci de l'AIEA et des Etats Membres d'améliorer la sûreté nucléaire a été mis en évidence par l'adoption et la rapide entrée en vigueur des Conventions sur la notification rapide d'un accident nucléaire et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. C'est là sans aucun doute une étape importante de la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire.

M. Abdullah Fadzil (Malaisie)

Il importe toutefois que soient strictement respectées ces conventions ainsi que d'autres conventions relatives à la technologie et à la sûreté nucléaires. La sûreté nucléaire est avant tout la responsabilité de l'Etat qui possède des installations nucléaires. Par conséquent, il importe que les Etats, non seulement veillent au respect de normes de sécurité strictes, mais aussi que soit maintenu un contact constant avec d'autres parties, et notamment avec l'AIEA, de sorte que toute défaillance puisse être corrigée avant que quiconque n'en subisse des conséquences désastreuses.

Il est un problème qui préoccupe désormais au plus haut point la communauté internationale : le déversement à tort et à travers et de plus en plus fréquemment des déchets nucléaires et toxiques. Nous déplorons profondément cette méconnaissance coupable des conséquences néfastes de pareils déversements pour l'environnement, l'écologie et la vie en général. Ma délégation estime que des mesures rigoureuses doivent être prises pour empêcher le déversement irresponsable de déchets nucléaires et toxiques.

Enfin, ma délégation réitère son appui à l'AIEA et se déclare prête à appuyer sans réserve le projet de résolution.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : J'aimerais tout d'abord exprimer ma reconnaissance et mes félicitations à M. Hans Blix, Directeur général de l'AIEA, qui a présenté le rapport annuel de l'Agence pour 1987.

Pendant toutes ces années de travail fécond pour l'Agence internationale de l'énergie atomique, mon gouvernement ne s'est pas contenté d'en appuyer résolument l'objectif primordial qui, selon nous, consiste à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans l'intérêt de la paix, de la santé et de la prospérité de l'ensemble de la communauté internationale; il a aussi donné une preuve tangible de cet appui en participant de manière active et enthousiaste aux travaux de l'Agence.

En effet, en sa qualité de pays donateur, l'Argentine contribue de façon substantielle aux activités d'assistance technique de l'Agence, et notamment à des programmes de vaste impact comme les arrangements régionaux de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine, connus sous le nom de Programme ARCAL.

M. Delpech (Argentine)

De même, mon gouvernement a eu la satisfaction de se joindre au groupe des pays qui, récemment, ont signé à Vienne le Protocole commun concernant l'application de la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire et de la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

Cette attitude découle de la confiance renouvelée de mon pays envers la technologie, la technologie nucléaire notamment, en tant qu'instrument approprié pour répondre aux besoins de nos peuples, et plus particulièrement de ceux appartenant au monde en développement.

C'est la raison pour laquelle la République argentine s'est efforcée, au cours des 30 dernières années, d'acquérir une importante capacité nucléaire pacifique, qui fait aujourd'hui l'orgueil de mes compatriotes. Il ne fait aucun doute que le développement nucléaire est un élément important de la modernisation de l'Argentine que mon gouvernement, animé d'un grand esprit de coopération, souhaite partager avec d'autres peuples désireux de trouver le moyen de réaliser les objectifs élevés que sont le bien-être et la paix. C'est ainsi qu'avec un certain nombre de pays en développement, nous avons entrepris d'importants projets communs dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. D'ici peu, ceux-ci seront la preuve tangible des multiples avantages de la coopération Sud-Sud.

Ce faisant, nous avons été guidés par notre volonté d'agir dans l'intérêt de la paix, comme nous l'avons souligné dans différentes enceintes internationales et comme il apparaît clairement dans toutes nos initiatives bilatérales. Notre souci est d'empêcher que des considérations étrangères à un sincère esprit de coopération ne nous détournent de nos objectifs.

M. Delpéch (Argentine)

Pour toutes ces raisons, la République argentine tient en haute estime les travaux réalisés par l'Agence. C'est pourquoi nous souhaitons exprimer aujourd'hui une fois de plus notre intention de continuer à travailler activement au sein de cette organisation, comme nous l'avons fait jusqu'ici et comme l'indique le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui. C'est donc dans cet esprit positif que ma délégation accueille avec grand intérêt le rapport très complet de l'Agence internationale de l'énergie atomique et formule des vœux pour que ses conclusions se traduisent par un nouveau pas courageux dans la voie de la promotion du désarmement nucléaire dans le monde.

M. JANOWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'associe aux orateurs précédents qui ont félicité M. Hans Blix de son excellente déclaration et du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui reflète les multiples activités de l'Agence d'une façon remarquablement organisée. Je partage la conviction de nombreux délégués que, sous la direction de son Directeur général, l'AIEA est en excellente position pour servir la communauté internationale en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire.

En discutant le rapport annuel de l'Agence, je saisis cette occasion pour réaffirmer le ferme appui de mon gouvernement à l'égard de la tâche importante de l'AIEA dans de nombreux domaines des applications pacifiques et sûres de l'énergie atomique. Les importants travaux réalisés par l'AIEA au cours de ses 32 ans d'activité constituent une preuve supplémentaire du fait que les divergences idéologiques et en matière de développement social et économique ne représentent pas de graves obstacles à une coopération sérieuse et bénéfique à tous les participants. L'Agence est une organisation internationale unique, parfaitement équipée pour répondre aux besoins de nombreux aspects divers des relations internationales liés à des activités harmonieuses et mûrement pensées.

Les progrès récents accomplis dans le domaine du désarmement ainsi que les mesures qui devront être prises ultérieurement pour réduire de moitié les armes stratégiques contribuent favorablement à la création d'un climat de plus grande sécurité et stabilité dans lequel des efforts communs porteraient probablement plus de fruits. La Pologne, pour sa part, a contribué à ces entreprises en présentant un plan de réduction des armements et de raffermissement de la confiance en Europe centrale.

M. Janowski (Pologne)

A l'heure actuelle, tous les pays, quels que soient leur potentiel ou leurs dimensions, sont en mesure de jouer un rôle dans le processus commun de réduction du risque de guerre nucléaire. Ils peuvent le faire en adhérant, par exemple, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou au Traité de Tlatelolco ou en concluant un accord avec l'AIEA sur l'application totale de ses garanties. La base juridique de telles démarches est suffisante. C'est le meilleur moyen de raffermir la confiance envers un pays et de tirer pleinement avantage du transfert de matières, de technologie et d'équipement nucléaires à moindre coût. Dans cet ordre d'idées nous nous félicitons de l'accord signé par le Nigéria et l'Espagne avec l'AIEA. Pour des raisons évidentes, nous prenons note avec un intérêt particulier de l'accord que la Chine a conclu avec l'Agence, plaçant certaines de ses installations civiles d'énergie nucléaire sous le régime de garanties de l'AIEA.

Dans deux ans aura lieu la quatrième conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je suis sûr que, conformément aux meilleures traditions, l'AIEA participera activement aux travaux préparatoires qui sont sur le point de commencer.

Dans le dernier rapport de l'AIEA, on nous assure que "les matières nucléaires sous garanties de l'Agence ... sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques" (A/43/488, par. 384). La conclusion la plus importante découlant de ce fait est qu'il est improbable que l'on puisse détourner des matières nucléaires lorsqu'elles sont placées sous garanties de l'Agence. Il faut en déduire que le renforcement du régime des garanties de l'AIEA est une tâche d'une importance primordiale pour tous. La reconnaissance de ce fait va au-delà de la portée des activités de l'AIEA. L'expérience de l'Agence peut être mise à profit dans diverses techniques de vérification du désarmement.

Au cours des deux dernières années, l'AIEA a concentré à juste titre son attention sur des questions liées à la sécurité des installations nucléaires. Les réalisations bien connues de l'AIEA dans ce domaine sont encourageantes et méritent nos louanges. Qu'il me soit permis d'en mentionner une seule, peut-être la moins évidente, celle des inspections spéciales menées par les équipes d'examen de la sûreté d'exploitation de l'Agence à la demande des gouvernements concernés. Le travail de ces missions contribue considérablement à l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire et à son acceptation par le public et renforce le rôle et le

M. Janowski (Pologne)

niveau de préparation des organes nationaux responsables dans ce domaine. Comme nous le savons, de telles missions sont prévues pour différents pays.

Je voudrais maintenant m'attarder un moment sur les règlements juridiques internationaux. La Pologne est partie à trois sur quatre des conventions internationales pertinentes. Comme un certain nombre d'autres pays, nous estimons nécessaire que le problème de la responsabilité nucléaire internationale continue d'être étudié au sein de l'AIEA. La résolution sur la responsabilité internationale en ce qui concerne les dommages entraînés par un accident nucléaire, adoptée par la dernière Conférence générale de l'AIEA, doit répondre à cet objectif.

Me limitant aux remarques susmentionnées, je tiens à souligner que la délégation polonaise approuve le rapport annuel de l'AIEA pour 1987 et appuie également le projet de résolution sur la question dont nous sommes saisis.

M. MARDOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : La délégation de la RSS de Biélorussie souhaite avant tout remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix, de la déclaration remarquable qu'il a prononcée à la précédente séance plénière alors qu'il présentait le trente-deuxième rapport annuel de l'Agence ainsi que des informations qu'il a fournies sur les événements importants qui se sont déroulés depuis la publication de ce rapport.

Les activités de l'AIEA sont uniques. L'Agence contribue à l'exécution de tâches aussi importantes que celle de l'approvisionnement en énergie pour l'humanité et à l'utilisation de l'atome à cette fin ainsi qu'à la vérification de la non-prolifération des armes nucléaires et au développement pacifique de l'énergie atomique.

Comme on l'a fait justement observer, l'Agence symbolise l'option pacifique de l'utilisation à des fins militaires de l'atome. Elle est une sorte de prototype de l'organisation internationale de l'avenir, appelée à garantir que l'arme nucléaire ne réapparaîtra pas.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

La mise au point dans le cadre de l'AIEA de deux conventions internationales, à savoir la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, montre une fois de plus que, pour la communauté internationale, l'Agence constitue un mécanisme fiable et efficace de coordination des activités relatives à l'utilisation pacifique et sans danger de l'énergie nucléaire.

La RSS de Biélorussie apprécie beaucoup les efforts de l'Agence en vue de créer une atmosphère de confiance, de compréhension mutuelle et de coopération entre les Etats. Nous nous félicitons tout particulièrement de la fonction de surveillance exercée par l'AIEA. Le système de garanties de l'AIEA assure de manière efficace et fiable qu'il n'y a pas détournement de matières nucléaires de fins pacifiques à des fins militaires.

A cet égard, nous constatons avec satisfaction que, pendant la période écoulée, de même que par le passé, les inspecteurs de l'Agence n'ont décelé aucune anomalie indiquant le détournement de matières nucléaires ou l'utilisation illicite d'installations soumises aux garanties pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'engins explosifs nucléaires, ou pour d'autres fins militaires.

Comme l'indique le rapport annuel pour 1987 ainsi que la déclaration du Directeur général, M. Blix, les activités de surveillance de l'AIEA se sont élargies pendant la période écoulée et le système de garanties s'est constamment amélioré. Toutefois, nous estimons que l'Agence devrait concentrer davantage encore ses efforts sur l'application de garanties aux Etats quasi nucléaires. Nous pensons que l'Agence doit jouer un rôle de plus en plus actif et constructif pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire et radiologique, notamment en ce qui concerne l'interdiction d'attaques contre des installations nucléaires pacifiques, la prévention du terrorisme nucléaire, l'élaboration de normes et le régime universel de responsabilité internationale en matière de dommages nucléaires.

La RSS de Biélorussie appuie avant tout des domaines et des programmes de l'Agence tels que l'énergie nucléaire, son cycle combustible, la sûreté nucléaire et la protection de l'environnement, les garanties et le système international d'information nucléaire et de coopération en matière de données nucléaires. Nous attachons une grande importance à l'assistance technique accordée aux pays en développement en vue de développer et d'étudier les utilisations pacifiques de

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

l'énergie nucléaire. Nous versons régulièrement et intégralement notre contribution volontaire au Fonds d'assistance technique et de coopération. La RSS de Biélorussie appuie la mise en oeuvre des programmes de l'AIEA dans ce domaine et de son programme de coordination scientifique. Nous sommes disposés à examiner la question de l'organisation de stages individuels pour des experts dans plusieurs institutions de recherche scientifique et à recommander nos spécialistes en tant qu'experts de l'AIEA dans les pays en développement.

La RSS de Biélorussie souhaite s'associer aux autres délégations qui ont approuvé le rapport de l'Agence. Nous sommes convaincus que l'Agence continuera d'être un instrument fiable dans le développement de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, étant entendu que la non-prolifération des armes nucléaires doit être systématiquement garantie. La RSS de Biélorussie a apporté un appui politique, scientifique, technique et matériel à l'Agence et continuera de le faire dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je voudrais d'abord remercier M. Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour le rapport exhaustif et instructif présenté à l'Assemblée générale sous couvert de la note du Secrétaire général (A/43/488). Nous avons entendu avec un vif intérêt l'exposé liminaire du Directeur général, dans lequel il a esquissé le travail important accompli par l'Agence et qui est clairement exposé dans le rapport. Cela a beaucoup facilité notre examen de ce point de l'ordre du jour.

Nombre de points que ma délégation aurait souhaité évoquer ont déjà été amplement traités par les orateurs qui m'ont précédé. Par conséquent, je me bornerai à faire quelques observations sur certains points que ma délégation considère essentiels.

L'Agence joue un rôle important dans la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Trente ans après sa création, l'Agence est maintenant reconnue universellement en tant que centre mondial chargé de traiter les problèmes scientifiques et techniques, ainsi qu'en tant qu'institution compétente pour apporter une assistance technique aux pays en développement dans ce domaine.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Des progrès considérables ont été accomplis en matière de technologie nucléaire non énergétique et ils revêtent une grande importance pour les pays en développement. Nous sommes particulièrement intéressés par les programmes de l'Agence concernant l'utilisation des techniques radiologiques et isotopiques en agriculture, en médecine et en biologie, ainsi que dans l'industrie et l'hydrologie. L'Agence joue un rôle précieux à cet égard, mais, selon nous, elle est handicapée par le manque de ressources.

L'Ouganda, en tant qu'Etat partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), appuie pleinement le système de garanties de l'AIEA, qui permet de veiller à ce que l'énergie nucléaire ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques. Toutefois, comme en témoignent le rapport du Directeur général et le budget-programme de l'Agence, il y a un net déséquilibre entre les ressources allouées à l'assistance technique et celles allouées aux garanties. Ce déséquilibre doit être corrigé pour que l'Agence puisse répondre adéquatement aux besoins d'assistance technique.

L'Afrique s'intéresse à l'utilisation pacifique potentielle de l'énergie nucléaire dans ses efforts de développement social et économique. C'est pourquoi, dans le cadre du TNP, la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenue en 1986 a décidé d'organiser un colloque régional africain pour étudier les moyens d'exploiter l'énergie nucléaire. Nous espérons que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'AIEA, qui ont déjà été contactées à ce sujet, réagiront de manière positive et contribueront au succès du colloque.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Ma délégation est particulièrement préoccupée par la pratique du déversement des déchets toxiques, y compris des déchets nucléaires, par les pays industrialisés dans les pays en développement. Point n'est besoin d'insister sur les conséquences imprévisibles de ces déversements sur la santé des générations futures et sur le développement de notre continent. C'est un crime que l'Afrique ne saurait tolérer. Par conséquent, nous appuyons la mise au point d'une convention qui ferait du déversement des déchets toxiques un crime international. L'Ouganda est convaincu que l'AIEA a un rôle important à jouer à cet égard et nous nous félicitons des assurances apportées par le Directeur général affirmant que l'Agence continuera d'apporter son aide aux pays victimes des déversements de déchets radioactifs.

Comme l'indique le paragraphe 41 du rapport du Directeur général, la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud est une source de vive préoccupation en Afrique. Tandis que le reste de l'Afrique se bat pour obtenir de l'aide afin de se doter des compétences techniques lui permettant d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, l'Afrique du Sud, avec la collaboration de certains pays occidentaux, a acquis la capacité nucléaire. Si l'Afrique du Sud ne respecte pas pleinement les résolutions GC (XXX) RES/468, la recommandation du Conseil des gouverneurs tendant à suspendre l'Afrique du Sud de sa qualité de membre et à l'empêcher d'exercer ses privilèges conformément à l'article XIX B du Statut devrait être appliquée.

Pour conclure, je souhaite souligner l'importance que l'Ouganda accorde aux activités de l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire. Tchernobyl a montré qu'un accident dans une installation nucléaire peut avoir des effets radiologiques lourds de conséquences. Par conséquent, nous appuyons l'élaboration d'une convention internationale sur la responsabilité des Etats en ce qui concerne les dommages provoqués par des accidents intervenant dans des installations nucléaires. Une telle convention devrait prévoir la responsabilité civile de ceux qui, sciemment ou par négligence, ont provoqué des dommages dans le cadre de transactions de biens ou d'aliments contaminés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre du débat sur ce point. L'Assemblée va maintenant examiner le projet de résolution A/43/L.17.

Le Président

S'il n'y a pas de commentaires sur le projet de résolution A/43/L.17, je considérerais que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté (43/16).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : TROISIEME RAPPORT DU BUREAU (A/43/2250/Add.2)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au paragraphe 2 a) du rapport, le Bureau recommande l'inscription à l'ordre du jour de la présente session d'une question additionnelle intitulée "Aide d'urgence au Nicaragua, au Costa Rica, au Panama et aux autres pays victimes du cyclone Joan".

Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire ce point à son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au paragraphe 2 b) de son rapport, le Bureau recommande que la question soit examinée directement en séance plénière.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Puis-je considérer que ce point soit examiné en priorité étant donné son caractère important et urgent?

Il en est ainsi décidé.

POINT 152 DE L'ORDRE DU JOUR

AIDE D'URGENCE AU NICARAGUA, AU COSTA RICA, AU PANAMA ET AUX AUTRES PAYS VICTIMES DU CYCLONE JOAN : PROJET DE RESOLUTION (A/43/L.19)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine, qui va présenter le projet de résolution A/43/L.19.

M. DEL ROSARIO (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) :  
Au nom de ma délégation, qui a l'honneur de présider ce mois-ci le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, j'ai le plaisir de présenter le projet de résolution figurant au document A/43/L.19, en date du 26 octobre 1988, intitulé "Aide d'urgence au Nicaragua, au Costa Rica, au Panama et aux autres pays victimes du cyclone Joan".

Comme chacun le sait, la région des Caraïbes a subi à nouveau les assauts des éléments déchaînés et un nouveau cyclone est venu frapper les pays frères du Nicaragua, du Costa Rica, du Panama et d'autres pays d'Amérique centrale. Notre groupe régional a adopté à l'unanimité le projet de résolution dont l'Assemblée est actuellement saisie et qui exprime clairement notre préoccupation et notre solidarité à l'égard des pays affectés.

J'aimerais donner lecture des paragraphes du dispositif de ce projet de résolution, dans lequel l'Assemblée, au paragraphe 1,

"Assure de sa solidarité et de son appui le Nicaragua, le Costa Rica, le Panama et les autres pays de la région victimes de cette catastrophe naturelle;"

Au paragraphe 2, l'Assemblée

"Exprime sa gratitude aux Etats de la communauté internationale, aux organismes internationaux et aux organisations non gouvernementales qui fournissent des secours d'urgence aux pays sinistrés;"

Au paragraphe 3, l'Assemblée

"Demande instamment à tous les Etats de la communauté internationale de contribuer généreusement et sans attendre aux opérations de secours, de relèvement et de reconstruction dans les régions sinistrées;"

Au paragraphe 4, l'Assemblée

"Sait gré au Secrétaire général des mesures qu'il a prises pour coordonner et animer les opérations de secours, de relèvement et de reconstruction;"

Enfin, au paragraphe 5, l'Assemblée

"Prie le Secrétaire général, en collaboration étroite avec les Gouvernements du Nicaragua, du Costa Rica, du Panama et des autres pays sinistrés de la région, les institutions financières internationales et les organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'aider

M. Del Rosario (Rép. dominicaine)

ces pays à mobiliser le surcroît de ressources financières qu'exigent les plans et programmes de relèvement et de reconstruction à moyen et à long terme."

Je me permets de signaler à l'attention des membres de l'Assemblée qui viennent de pays éloignés de notre région que le cyclone Joan a changé de nom lorsqu'il a atteint les côtes du Pacifique, les météorologues l'ayant rebaptisé Miriam.

Le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes espère que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui unanime de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Etant donné que, pour des raisons techniques, le projet de résolution n'a pas encore été distribué, je me propose de suspendre la séance pour cinq minutes et de la reprendre une fois que le projet de résolution qui vient d'être présenté par le représentant de la République dominicaine aura été distribué.

La séance, suspendue à 11 h 35, est reprise à 11 h 50.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale vient de décider d'examiner immédiatement le point de l'ordre du jour dont elle est saisie.

Le représentant de la République dominicaine a présenté le projet de résolution A/43/L.19, qui a été distribué il y a quelques minutes.

Le projet de résolution a en fait été distribué hier sous couvert de la lettre du représentant de la République dominicaine qui figure dans le document A/43/247. Un léger amendement a été apporté au projet de résolution, précisant que le Panama est l'un des pays affectés.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite suspendre l'application des dispositions de l'article 78 du règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Puis-je aussi considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution publié sous la cote A/43/L.19?

Le projet de résolution est adopté (résolution 43/17).

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : La représentante des Etats-Unis a demandé la parole. Je lui donne la parole.

Mlle BYRNE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation s'est jointe au consensus sur l'adoption du projet de résolution intitulé "Aide d'urgence au Nicaragua, au Costa Rica, au Panama et aux autres pays victimes du cyclone Joan" parce que nous sommes en entière sympathie avec les objectifs de cette résolution.

Je voudrais cependant souligner qu'il aurait été de loin préférable pour ma délégation que ce texte nous ait été distribué hier. Ce n'est pas hier que nous l'avons eu, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, mais pendant la suspension de la séance. Notre délégation reçoit des instructions et en général nous aimons pouvoir consulter notre capitale. Je dis cela pour que cela se sache officiellement. Nous aurions préféré avoir le temps de consulter notre capitale, mais nous nous sommes joints au consensus étant donné notre sympathie totale pour les objectifs de ce projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je rappelle que j'ai dit que le projet de résolution figurait dans le document A/43/247, qui a été distribué hier. J'ai également déclaré que le document A/43/L.19 venait d'être distribué.

L'Assemblée générale a pris bonne note de la déclaration faite par la représentante des Etats-Unis.

Nous allons maintenant entendre de brèves déclarations des représentants du Nicaragua, du Costa Rica et du Panama.

M. SERRANO CALDERA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de mon gouvernement et, au nom de ma délégation, je voudrais exprimer ma reconnaissance la plus sincère et la plus profonde à l'Assemblée générale pour avoir adopté le projet de résolution relatif à l'aide d'urgence au Nicaragua, au Costa Rica, au Panama et aux autres pays victimes du cyclone Joan. Je voudrais également dire tous mes remerciements au Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui, hier, a fait sien ce projet et je voudrais naturellement aussi adresser mes remerciements au Secrétaire général pour les mesures et dispositions qu'il a prises face à cette situation d'urgence causée par une catastrophe naturelle, ainsi qu'au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour la collaboration dont ils ont fait preuve dès qu'ils ont reçu les premières informations sur cette tragédie. Notre reconnaissance va également aux autres organismes des Nations Unies qui répondent à nos demandes d'aide pour faire face à cette situation d'urgence.

Nous pensons que la décision prise ce matin par l'Assemblée générale sera fort utile pour la coopération matérielle future. Mais elle constitue indubitablement une preuve importante de solidarité morale avec les peuples touchés qui sont mentionnés dans le projet de résolution.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour présenter nos remerciements les plus sincères aux gouvernements qui ont fourni une assistance dès qu'ils ont appris la catastrophe causée par le cyclone Joan.

Une fois encore, tous mes remerciements à l'Assemblée générale et à vous, Monsieur le Président.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Gouvernement et du peuple du Costa Rica, je remercie l'Assemblée de la décision qu'elle vient de prendre. Je remercie aussi tous les groupes et toutes les personnes qui ont contribué à ce que cette décision puisse être prise aussi rapidement.

M. Gutierrez (Costa Rica)

C'est une preuve de solidarité humaine et celle-ci nous engage envers la communauté internationale. Je pense également nécessaire que nous présentions nos remerciements aux pays amis et aux organisations internationales qui, avant même que cette décision ait été adoptée, nous ont fourni leur aide précieuse pour nous permettre de faire face à la situation d'urgence et aux dommages encourus.

M. KAM (Panama) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais présenter mes remerciements les plus sincères à l'Assemblée générale, qui a accepté d'inclure à son ordre du jour ce nouveau point portant sur les dommages causés par l'ouragan Joan au Nicaragua, au Costa Rica et dans mon propre pays. Je remercie également l'Assemblée d'avoir décidé d'examiner d'urgence la question et d'avoir approuvé ce projet de résolution à l'unanimité. Notre reconnaissance toute particulière va aux Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et plus particulièrement au Président pour le mois courant, la République dominicaine, pour le soin et l'intérêt avec lesquels elle s'est acquittée du mandat qui lui a été confié par les membres de ce groupe.

Je voudrais mentionner tout spécialement ces pays qui, malgré les conditions dans lesquelles nous avons été saisis de ce projet de résolution, ont pu se joindre au consensus.

Je me dois, au nom de ma délégation, de présenter mes plus sincères condoléances aux délégations du Nicaragua, du Costa Rica et des autres pays de la région qui ont subi des pertes humaines et matérielles suite à l'action dévastatrice de l'ouragan Joan. Nous partageons une même situation géographique, historique et culturelle avec le Nicaragua et le Costa Rica et nous devons également partager cette tragédie. Mais je suis certain que nous partageons aussi la solidarité et l'espoir.

Les dommages causés par l'ouragan Joan à mon pays sont peut-être moins connus. C'est pourquoi je voudrais rapidement faire observer que les dommages sont en fait très importants et qu'ils sont venus aggraver la situation économique et sociale déjà critique qui sévissait au Panama ces derniers mois. Pas plus tard qu'hier, nous avons terminé l'évaluation préliminaire entreprise par une équipe multidisciplinaire désignée par un organe exécutif pour déterminer quels ont été l'impact et l'ampleur des dommages causés par l'ouragan Joan. Les résultats de cette évaluation sont les suivants : les pluies torrentielles et les inondations ont fait plus de 10 000 victimes et causé des dizaines de pertes de vie et de

M. Kam (Panama)

disparitions. Des milliers de logements et d'installations publiques ont été détruits ou endommagés. Quelque 20 % du réseau routier national a été détruit, y compris plusieurs tronçons de l'autoroute panaméricaine. Des milliers de têtes de bétail et autres animaux d'élevage ont été perdus.

Etant donné la gravité de ces dommages, l'organe exécutif a déclaré un état d'urgence national sur l'ensemble du territoire de la République de Panama. On a demandé à tous les ministères et aux entités officielles de fournir en priorité l'aide, l'appui, le matériel et le personnel nécessaires pour réparer dans les plus courts délais possibles les dommages causés, en particulier aux routes, aux vivres, à la santé, à l'agriculture et au bétail, au service électrique et aux logements. La tâche de réhabilitation et de reconstruction a été entreprise immédiatement, dans les limites bien connues de la situation financière très difficile à laquelle doit faire face le Gouvernement.

L'esprit de solidarité du peuple panaméen est déjà évident; ce peuple a une volonté infatigable de vaincre l'adversité, quelle que soit la difficulté. Nous comptons que la communauté internationale fera preuve d'une solidarité et d'une aide généreuses et efficaces pour appuyer les efforts déjà entrepris par le Gouvernement et le peuple de Panama en cette période difficile.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite exprimer aux Gouvernements et aux peuples du Nicaragua, du Costa Rica et du Panama, ainsi qu'à ceux des autres pays de la région touchés par l'ouragan Joan, notre sympathie et notre solidarité pour les dommages et les malheurs auxquels ils doivent présentement faire face.

M. DEL ROSARIO (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : J'aimerais préciser que les 33 Etats membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes sont responsables du projet de résolution A/43/L.19, que j'ai présenté en leur nom, et pour l'adoption duquel nous remercions l'Assemblée générale. Au nom de la République dominicaine et des autres membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, je voudrais, par votre entremise, Monsieur le Président, demander au Secrétariat de s'assurer que la version finale de la résolution porte les noms des 33 membres de notre groupe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous avons dûment pris note des commentaires du représentant de la République dominicaine. Le Secrétariat s'assurera que le texte final de la résolution portera les noms de tous les membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes qui ont parrainé le projet de résolution.

L'Assemblée termine ainsi l'examen du point 152 de son ordre du jour.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES PRINCIPAUX :

b) ELECTION DE 18 MEMBRES DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Comme les représentants s'en souviendront, lors de sa trente-septième séance plénière, le mercredi 26 octobre, l'Assemblée a élu 17 membres du Conseil pour un mandat de trois ans à partir du 1er janvier 1989.

Le Président

Le résultat du premier tour de scrutin limité n'ayant pas été concluant et un siège restant à pourvoir pour l'Amérique latine et les Caraïbes, nous devons, conformément au règlement intérieur, procéder à un troisième tour de scrutin limité à deux Etats - le Nicaragua et le Pérou - qui n'ont pas été élus, mais qui ont obtenu le plus grand nombre de voix lors du précédent tour de scrutin.

A ce propos, le représentant du Pérou a demandé la parole pour faire une brève déclaration. Je la lui donne.

M. RODRIGUEZ (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Je tiens à faire savoir à l'Assemblée générale qu'en raison des relations fraternelles et de la solidarité qui existent entre le Nicaragua et le Pérou, mon gouvernement retire sa candidature au siège à pourvoir au Conseil économique et social, afin de permettre l'approbation unanime de la candidature nicaraguayenne.

Nous sommes convaincus que cette attitude renforcera encore l'unité latino-américaine qu'ont tellement à coeur le Pérou, le Nicaragua et toutes les autres nations de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant de la République dominicaine, Président du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. DEL ROSARIO (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes que ma délégation préside ce mois-ci, j'aimerais féliciter de tout coeur le Pérou qui, dans l'intérêt de l'unité de notre région, a retiré sa candidature. C'est là un geste qui l'honore.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole au représentant du Nicaragua.

M. SERRANO CALDERA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Au nom du Gouvernement et de la délégation du Nicaragua, j'aimerais exprimer notre profonde reconnaissance au Gouvernement et à la délégation du Pérou pour la décision qu'ils ont prise dans l'intérêt de l'unité latino-américaine. L'annonce faite par le représentant du Pérou de son intention d'appuyer la candidature du Nicaragua nous touche au plus haut point. C'est la preuve tangible des liens indissolubles d'amitié et de solidarité qui existent entre les peuples et les Gouvernements du Pérou et du Nicaragua.

M. Serrano Caldera (Nicaragua)

Pour nous aussi la situation a été extrêmement difficile quand, après le dernier vote il n'a pas été possible à la région latino-américaine de présenter une candidature unique : deux pays frères semblaient s'affronter à l'occasion de l'élection de membres au Conseil économique et social (ECOSOC). C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de différer l'élection pour éviter un affrontement à l'Assemblée générale, ce qui n'aurait certainement pas été favorable aux liens indissolubles de fraternité et d'amitié qui unissent le Nicaragua et le Pérou.

La décision prise par le Pérou réaffirme les sentiments qui animent nos deux peuples et, comme l'a dit le représentant de la République dominicaine, le peuple et le Gouvernement du Pérou en sortent encore grandis. Le peuple et le Gouvernement du Nicaragua leur sont reconnaissants de leur attitude.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : A la lumière de la déclaration du représentant du Pérou, nous allons procéder à un deuxième tour de scrutin limité.

Il est maintenant procédé à la distribution des bulletins de vote.

Je demande aux représentants de bien vouloir inscrire sur les bulletins de vote le nom de l'Etat pour lequel ils souhaitent voter. Les bulletins comportant plus d'un nom seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président, M. Agstner (Autriche), M. Mounkh-Orgil (Mongolie), M. Gorajewski (Pologne) et M. Idris (Soudan) assument les fonctions de scrutateurs.

La séance, suspendue à 12 h 25, est reprise à 12 h 35.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le résultat du vote pour l'élection d'un membre au Conseil économique et social est le suivant :

|  |     |
|--|-----|
| <u>Bulletins déposés</u> :               | 149 |
| <u>Bulletins nuls</u> :                  | 2   |
| <u>Bulletins valables</u> :              | 147 |
| <u>Abstentions</u> :                     | 8   |
| <u>Nombre de votants</u> :               | 139 |
| <u>Majorité requise des deux tiers</u> : | 93  |
| <u>Nombre de voix obtenues</u> :         |     |
| Nicaragua                                | 123 |
| Pérou                                    | 16  |

Le Nicaragua, ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, est élu membre du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1989.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je félicite le Nicaragua qui a vient d'être élu membre du Conseil économique et social et je remercie les scrutateurs de leur assistance.

L'Assemblée a ainsi terminé l'examen de l'alinéa b) du point 15 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 40.